

ACP

Fiche prospects & Grille d'Analyse de l'éligibilité des prospects

Nom de l'Entreprise :

Nom du contact :

Date du rdv

Activité(s) :

N° de tél :

Mail :

Thèmes cumulatifs relatifs à la TPE	Oui	Non
Immatriculation au RCS ou RM		
Effectif < à 10 ETP		
CA ou bilan < à 1 M€		
Activités conformes à la stratégie de l'ACP *		
Implantation sur le périmètre des 148 communes		
Création depuis + de 12 mois		
Pas de dividendes versées dans l'année qui précède la demande sauf pour les entreprises individuelles		

*Activités conformes à la stratégie ACP Pays Basque :

- Café/Bar/Restaurant
- Les épiceries
- Les métiers de bouche (boulangier, pâtissier, boucher, charcutier, poissonnier...)
- Les artisans de production (cf. fichier Productif)
- Les artisans du bâtiment
- Les artisans d'art.

Critères au choix relatifs au programme d'investissement	Oui	Non
Les investissements liés aux transitions écologiques, énergétiques et sociétales		
Aménagement des espaces de vente *		
Les investissements de capacité et de productivité		
Les investissements dédiés à l'amélioration des conditions de travail.		

* Liste des travaux d'aménagement éligibles à l'ACP :

L'aménagement des espaces de vente et des salles de restauration (pour les épiceries, les métiers de bouche, et les cafés-bars- restaurants) :

- Pour les aménagements intérieurs, sont éligibles les travaux suivants :
 - Peinture et revêtement muraux
 - Pose de sols souples et durs (carrelage, lino, parquet, faïence..)
 - Installation des équipements (coûts des installateurs & raccordement des équipements)
 - Luminaires
 - Equipements dédiés au point de vente (luminaires, éviers...)
- Pour les aménagements extérieurs : mêmes principes que les aménagements intérieurs.

Dépenses d'investissement		
Devis (non signés)	Nature des Investissement	Montant HT
Total des dépenses		
Total des dépenses éligibles		